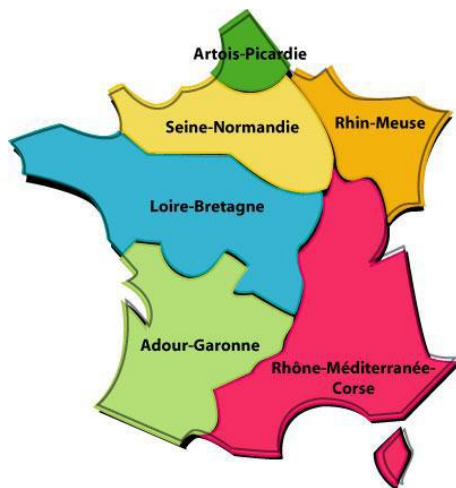


Consultation du public sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques Donnez votre avis !

De Novembre 2012 à Mai 2013, les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux clés de la gestion de l'eau dans leur bassin. Cette consultation, à l'occasion de la révision des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), contribuera à définir les grandes orientations de la politique de l'eau à partir de 2015. Le CRPMEM Aquitaine vous invite à vous exprimer sur la question.

La consultation, mode d'emploi

Du **1er novembre 2012 au 30 avril 2013**, les Agences de l'Eau (**Adour-Garonne**, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée & Corse, Seine-Normandie) sollicitent par questionnaire l'avis des Français sur les « questions importantes » en matière de préservation, de reconquête et de gestion de l'eau sur votre bassin.



*Les 6 grands bassins hydrographiques Français, sièges de la gestion de l'eau via les **Agences de l'eau** (établissements publics de l'Etat collectant les redevances et les redistribuant sous forme d'aides pour améliorer l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques) et les **Comités de Bassin** (« parlements de l'eau » où est discutée la politique de l'eau en adéquation avec les problématiques spécifiques aux territoires).*

Le but de la consultation n'est pas de recueillir des solutions techniques, mais d'identifier les enjeux de l'eau pour chaque bassin : il s'agit de reconquérir et préserver le bon état de nos ressources en eau et de nos milieux aquatiques, de protéger et restaurer la biodiversité, de garantir une eau potable en quantité suffisante, de retrouver les équilibres écologiques, de cesser de polluer les ressources en eau et d'éliminer les substances dangereuses de l'eau, d'intégrer réellement la gestion de l'eau dans la politique d'aménagement et de développement.

La consultation du public est une occasion pour tous les citoyens de se rassembler autour des enjeux de préservation de l'eau, de prendre conscience de la fragilité de cette ressource et de la responsabilité de chacun, l'occasion de se mobiliser pour préserver notre bien commun.

La gestion de l'eau, l'affaire de tous !

La France s'est fixé un objectif (Grenelle de l'environnement) : 66% des masses d'eau superficielles en bon état écologique d'ici à 2015. Cela est irréalisable sans des changements réels et profonds dans la gestion de l'eau : aujourd'hui, seulement 40 % des masses d'eau sont en bon état ... et il ne reste que 2 ans pour atteindre les 66%.

Nous, usagers, contribuons entre 80% et 90% au financement de la politique de l'eau par les redevances que nous versons aux agences de l'eau via la facture d'eau : une telle contribution appelle à une participation active au débat.

7/7 - 258/2741 - 1136 - 20266974500025800070007000000 Document à conserver 10 ans

N° compteur	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation
	Relevé le 16/09/2009	120	Relevé le 11/03/2009
			0
			120 m ³

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996 Réf. Client : 267853-00-00 / N° Facture : 0312672-9-0902-01

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU			171,14	180,55	
ABONNEMENT					
Part Lyonnaise des Eaux France			35,70		5,5
CONSOMMATION					
Part Lyonnaise des Eaux France	120 m ³	0,7280	87,36		5,5
Part Syndicat de la Garenne	120 m ³	0,25	30,00		5,5
Part Agence de l'Eau préservation Ressource	120 m ³	0,1507	18,08		5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			199,32	210,28	
ABONNEMENT					
Part Lyonnaise des Eaux France			31,68		5,5
Correctif indice énergie			0,09		5,5
Part CdC des 2 Vallées du canton de Fismes			5,00		5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part Lyonnaise des Eaux France	120 m ³	0,4820	57,84		5,5
Correctif indice énergie	120 m ³	0,0026	0,31		5,5
Part CdC des 2 Vallées du canton de Fismes	120 m ³	0,87	104,40		5,5
ORGANISMES PUBLICS			80,52	84,95	
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution	120 m ³	0,3830	45,96		5,5
Modernisation des réseaux de collecte	120 m ³	0,2880	34,56		5,5
TOTAL HT			450,98		
MONTANT TVA (à 5,50 %)			24,80		
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits				475,78	
NET A PAYER				475,78 €	

Répartition

LYONNAISE DES EAUX	47%
Collectivités locales et Tiers	35%
Taxes	18%

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Votre facture est composée de :

- la rémunération de notre société pour ses prestations,
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau et des organismes publics concernés.

Les acteurs du cycle de l'eau

Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur www.lyonnaise-des-eaux.fr et cliquez sur "découvrez l'eau"

- 1** Captage et traitement de l'eau potable
Acteur : Votre service local d'eau potable
- 2** Stockage et distribution
Acteur : Votre service local d'eau potable
- 3** Consommation et rejet des eaux usées
Acteur : vous
- 4** Collecte et/ou traitement des eaux usées
Acteur : Votre service local d'assainissement

Exemple de facture d'eau : redevances reversées à l'Agence de l'eau Seine Normandie.

La consultation du public est une occasion pour tous les citoyens de se rassembler autour des enjeux de préservation de l'eau, de prendre conscience de la fragilité de cette ressource et de la responsabilité de chacun, l'occasion de se mobiliser pour préserver notre bien commun.

Pour participer à la consultation en Adour-Garonne cliquez ICI

Le questionnaire proposé au grand public est très guidé. Cependant il vous est possible d'ajouter des commentaires en fin de questionnaire, dans l'encadré réservé à cet effet (pas de limite de taille du texte). N'hésitez pas à vous exprimer.

<http://www.consultation-2012.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html>